

Mise en œuvre au Laos

Le cas du Laos est semblable sur de nombreux points à celui de Madagascar, avec des ONG conversationnistes internationales, telles que le WCS (Wildlife Conservation Society), qui s'emparent de l'opportunité des mécanismes REDD+ pour assurer le financement à long terme de leurs actions de protection des parcs nationaux. De manière pragmatique les principaux bailleurs internationaux (notamment la coopération allemande via la GTZ) accompagnent ce mouvement car c'est bien dans un contexte de forêt dense et préservée offerte par les parcs nationaux que les mécanismes du REDD seront les plus faciles à mettre en place. Des inventaires forestiers sont déjà existants, des mécanismes de suivi (carbone, biodiversité) sont en place et les bénéficiaires de crédits carbone éventuels sont bien identifiés : les autorités des districts et provinces concernées qui travaillent de concert avec les ONG internationales... et ces dernières bien sûr qui trouvent ainsi le moyen de pérenniser leurs sources de financement.

Les alternatives actuelles en terme de financement de la conservation sont le passage par des espèces emblématiques « Tiger Action Plan » pour le parc de Nam Et – Phou Loey au nord du pays ou les compensations payées dans le cadre de grands projets hydroélectriques (Nam Theun 2) qui financent pendant 30 ans les actions de conservation des zones protégées de Nakhai au centre du pays. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus nous avons affaire à de larges forêts protégées, gérées par l'État et c'est donc à l'État que reviendront en toute logique les paiements REDD.

Les zones de forêts communautaires

Un autre champ d'action du REDD au Laos concerne les zones de forêts communautaires, gérées par les populations locales qui se verraient attribuer des crédits carbone si elles peuvent apporter la preuve qu'elles contribuent au stockage et/ou à la séquestration de carbone dans des forêts dont elles peuvent revendiquer des droits fonciers. Mais il est évident que la tâche est bien plus ardue car l'on est alors en présence d'une multitude de communautés et d'individus, qui dans les zones de montagne encore forestières ne possèdent aucun titre de propriété ou un quelconque document qui attesterait de leurs droits leur forêt ou sur le carbone qu'elles renferment. Par ailleurs, les recherches menées par des équipes interdisciplinaires (IRD-CIFOR) montrent à quel point il est difficile de caractériser une accumulation de carbone à l'échelle d'un paysage dans un contexte d'abattis-brûlis. Les mosaïques paysagères complexes, typiques des systèmes d'abattis-brûlis, contribuent à maintenir une riche biodiversité et aussi à préserver les modes de vie des différents groupes ethniques qui habitent les montagnes. Par contre, elles représentent de réels enjeux méthodologiques pour évaluer les stocks et suivre les dynamiques du carbone dans des systèmes d'usage des terres qui continuellement en rotation.

Pendant de nombreuses années, la politique foncière du gouvernement laotien a consisté à éradiquer les systèmes d'abattis-brûlis en allouant aux communautés moins de terres que ce qui leur était nécessaire pour pratiquer durablement ce système de culture traditionnel des zones de montagne. Quatre parcelles étaient allouées à chaque famille qui devaient donc tourner sur une année de culture suivie de trois années de jachère alors qu'il aurait fallu une dizaine d'années de jachère pour produire durablement dans le cadre de ce système de culture extensif. Les densités de population du Laos étant parmi les plus faibles des pays de la région, cette politique foncière ne répondait pas à un manque de terre mais à une volonté de forcer la transition agraire d'une agriculture de subsistance vers une agriculture commerciale. Par ailleurs, les villages situés en bordure des zones forestières protégées étaient déplacés le long des routes pour préserver les massifs forestiers, donner un meilleur accès au marché et aux services aux populations marginales des montagnes et créer localement (dans les zones les plus accessibles) une pression de population telle que la pratique de l'abattis-brûlis devient impossible, forçant ainsi la conversion vers des cultures permanentes de rente.

Impliquer les populations locales

Dans ce contexte, l'aménagement du territoire, à travers la mise en œuvre locale de la planification participative de l'usage des terres (PLUP = Participatory Land Use Planning) est présenté comme le principal instrument de mise en œuvre du REDD qui reste compatible avec les objectifs du gouvernement d'accélérer la transition agraire tout en préservant les ressources forestières. L'idée est d'impliquer les populations locales dans un zonage de leur territoire qui conduit à la délimitation de terres de différents usages auxquelles seraient associées des règles de gestion individuelles et/ou collectives. Un contrat de gestion serait ensuite signé par les populations sur la base de ce zonage. Il pourrait, dans certaines conditions de stockage et/ou de séquestration de carbone, donner lieu à un paiement REDD. Les communautés concernées devraient alors s'engager à respecter les éléments du contrat PLUP et à s'impliquer dans un suivi de leurs ressources en carbone, biodiversité, etc. qui permettrait de vérifier la réalisation du contrat. Depuis 2008, une équipe de recherche IRD-CIFOR accompagne la mise en place de ce processus dans le cadre d'un projet pilote mené dans la province de Luang Prabang.

Si aujourd'hui les politiques visant à éloigner les communautés rurales des zones forestières et ségréger dans l'espace les domaines agricoles et forestiers facilite la tâche aux forestiers en charge de la mise en œuvre du REDD, il n'est pas sûr qu'elles permettent d'atteindre les objectifs initiaux du REDD en termes de co-bénéfices pour les populations qui dépendent de la forêt pour leur survie. Les principaux bénéficiaires, au-delà des conversationnistes risquent fort d'être les compagnies privées engagées dans de vastes projets de plantation d'hévéas et autres arbres industriels (teck, eucalyptus). Elles prétendent à présent monter des dossiers REDD alors qu'ils ont été ces dernières années des acteurs importants de la déforestation. Enfin, les forestiers ont aussi toutes les chances de tirer leur épingle du jeu car ils sont aux commandes du processus d'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre du REDD (Readiness Preparation Proposal R-PP), qu'ils n'ont pas ouvert pour l'instant aux autres secteurs de la société impliqués dans la déforestation et la dégradation forestière (agriculture, foncier et gestion des terres, investisseurs dans les secteurs de l'hydroélectricité et des mines, etc.).

Auteurs : **Jean-Christophe Castella, Patrice Levang**



Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants
de la forêt

Représentations,
usages, pratiques

Politiques et
dynamiques forestières

Coordination générale :
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :
Geneviève Michon
Bernard Moizo

Conception graphique :
Pascal Steichen



Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en
PDF

